La commune d'AMBERT *recrute par voie statutaire ou contractuelle :*

Chargé de communication à temps complet (H/F)

Les Missions :
Sous l'autorité du DGS, il conçoit et met en œuvre les actions de communication de la commune, des services communaux, des réalisations et des événements.
Il développe la création, assure la qualité et la cohérence des formes et des contenus de communication.

Les activités :
1/ Conception et/ou réalisation de la communication communale :
- Adapter les messages aux supports de communication et aux publics ciblés
- Alimenter et animer les supports de communication en ligne : sites internet, réseaux sociaux
- Concevoir le magazine municipal,
- Assurer la couverture photographique des évènements
- Concevoir et organiser des actions d'information
- Constituer une protothèque permettant d'illustrer les différents messages de la collectivité
- Constituer une revue de presse
- Élaborer des supports de communication print : affiches, programmes, invitations, livrets, panneaux
- Mettre à jour la signalétique communale et bâtimentaire
- Gérer la relation aux professionnels de la création, de l'impression et de la distribution
- Rédiger des communiqués, discours, argumentaires, etc.
- Rédiger des supports de communication interne
- Conseiller le Maire/DGS sur la communication communale

2/ Contribution à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité, d'un pôle ou service :
- Contribuer à l'analyse des besoins de communication de la collectivité
- Participer à la mise en œuvre des projets et outils de communication interne (Site internet pour les agents, publications internes etc.)
- Participer à l'élaboration et au développement d'une stratégie de communication

3/ Développement des relations avec la presse et les médias :
- Rédiger un communiqué de presse
- Entretenir des réseaux relationnels multiples
- Gérer les demandes des journalistes et de la collectivité
- Organiser la veille médias et en analyser les contenus
- Organiser les relations avec la presse et les médias
- Pratiquer une ou plusieurs langues étrangères
- Constituer un dossier de presse

4/ Organisation d'actions de communication et de relations publiques :
- Organiser une veille sur les actualités locales
- Conduire une campagne de communication
- Gérer les relations publiques
- Organiser, gérer et évaluer des actions de communication

5/ Production de contenus :

- Conduire des entretiens
- Proposer un traitement de l'information dans le cadre d'une opération de communication
- Recueillir, vérifier, sélectionner et hiérarchiser les informations relatives à la vie de la collectivité afin de les diffuser en interne et en externe

6/ Délégué à la protection des données :

- Contrôle du respect de la réglementation et des règles internes à la collectivité en matière de protection des données (personnelles)
- Information et conseil relatifs aux obligations de la réglementation informatique et libertés
- Pilotage de la conformité aux règles relatives à la protection des données

Positionnement hiérarchique :

DGS

↓

Chargé de communication

Profil recherché :

- Autonomie et sens de l'organisation
- Capacité à travailler avec des interlocuteurs multiples
- Créativité – dynamisme – réactivité
- Connaissance de la région, du patrimoine serait un plus

Compétences nécessaires :

- Maitriser le statut de la fonction publique territoriale
- Maitriser l'outil informatique (wordpress)
- Maitriser les réseaux sociaux
- Maitriser les logiciels (Suite Adobe)
- Expérience en rédaction, création de supports
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Qualités relationnelles

Les conditions *:*

- Rémunération contractuelle ou statutaire + régime indemnitaire + CNAS + tickets restaurant + Amicale du Personnel

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à transmettre avant le 1er avril 2024 à :

Mairie d'Ambert – Hôtel de Ville
A l'attention de M. Le Maire
37, Boulevard Henri IV
BP 70
63600 AMBERT

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant.

Date de prise de poste ….